

## SÉJOURS FAMILLES – ÉTÉ 2026 PROCÉDURE DE RÉSERVATION

Les fiches de présentation des « centres de vacances » du Comité Interentreprises Thales et Adhérents ainsi les bulletins de réservation sont à retirer sur le site du CIE (onglet « Séjours Familles »), auprès de votre comité social et économique (CSE) ou sur le site internet des centres de vacances.

Muni de son bulletin de réservation, le salarié doit contacter, par mail ou par téléphone, le gestionnaire du centre de vacances souhaité (« **LE HAMEAU DES CHAMPS** » ou « **LA GUINALIERE** ») pour réserver son séjour sur les périodes suivantes :

- **SEMAINE 1 (E1) : du dimanche 26 juillet 2026 au dimanche 2 août 2026**
- **SEMAINE 2 (E2) du dimanche 2 août 2026 au dimanche 9 août 2026**
- **SEMAINE 3 (E3) du dimanche 9 août 2026 au dimanche 16 août 2026**
- **SEMAINE 4 (E4) du dimanche 16 août 2026 au dimanche 23 août 2026**

Les chambres seront attribuées en fonction du nombre prévisionnel de personnes devant être hébergées. Le gestionnaire du centre confirmera l'inscription par la remise **d'un numéro de dossier** (un dossier par chambre).

Les prix comprennent l'hébergement, l'ensemble des repas du jour d'arrivée (entre **15h00 et 18h00**) au jour du départ (**10h00** et panier repas pour le midi) ainsi que les équipements mis à disposition.

Le ménage est assuré par nos soins (le linge de toilette est fourni uniquement au « Hameau des Champs »)

Les prix ne comprennent pas la taxe locale de séjour (due uniquement pour les adultes).

**Pour confirmer la réservation** : le salarié devra faire parvenir **dans les 8 jours** au centre de vacances concerné son **dossier complet**.

### Le dossier comprendra :

Le bulletin de réservation avec cachet du CSE et numéro de dossier + Chèque (à l'ordre du CIE THALES) ou justificatif de virement bancaire d'un montant de 30 % du montant total.

**Le solde** sera à régler par chèque, E-Chèques-Vacances, Espèce, CB ou virement instantané à l'arrivée **lors de la remise des clefs.**

**Cette procédure permet au C.S.E, s'il le souhaite, de subventionner le séjour.**

Dans le cas où le Comité d'Entreprise du salarié ne participe pas à cette opération, il est possible d'obtenir un dossier d'information directement sur le site internet du CIE THALES : [www.cie-thales.net](http://www.cie-thales.net) Rubrique « Les séjours familles » ou sur le site internet des centres de vacances.

CONTACTS ET RÉSERVATIONS		
	« <b>LE HAMEAU DES CHAMPS</b> »	« <b>LA GUINALIERE</b> »
<b>Adresse</b>	280, route de coutalon 73270 ARECHES-BEAUFORT	Route de Boyardville 17550 DOLUS D'OLERON
<b>Gestionnaire</b>	M. Vincent GABORIT	Mme Stéphanie HOURCADETTE
<b>Téléphone</b>	<b>04.79.10.39.60</b>	<b>05.46.75.50.78</b>
<b>E-mail</b>	<a href="mailto:lehameaudeschamps@cie-th.com">lehameaudeschamps@cie-th.com</a>	<a href="mailto:laguinaliere@cie-th.com">laguinaliere@cie-th.com</a>
<b>Site internet</b>	<a href="http://www.hameaudeschamps.fr">http://www.hameaudeschamps.fr</a>	<a href="http://www.laguinaliere.fr">http://www.laguinaliere.fr</a>

Conditions d'annulation : voir au dos

## CONDITIONS D'ANNULATION

**Important : Le CIE ne propose pas d'assurance annulation**

**EN CAS DE DESISTEMENT OU D'ANNULATION DU FAIT DU SALARIE,  
LES SOMMES RETENUES SERONT LES SUIVANTES :**

### ANNULATION DU SEJOUR

<b>Plus de 30 jours</b>	<b>40 € forfaitaires de frais de dossier</b>
<b>Entre 30 jours et 10 jours</b>	<b>Montant total de l'acompte</b>
<b>Entre 9 jours et 1 jour</b>	<b>70 % de la valeur du séjour</b>
<b>Non présentation à la date du séjour</b>	<b>100 % de la valeur du séjour</b>

### DESISTEMENT D'UNE OU PLUSIEURS PERSONNES

<b>Plus de 30 jours avant le début du séjour</b>	<b>40 € forfaitaires de frais de dossier</b>
<b>Moins de 30 jours avant le début du séjour</b>	<b>15 % de la valeur du séjour de(s) personne(s) désistée(s)</b>